

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 juillet 2017

18 h 00 – mairie de Lézinière – Saint Andéol de Clerguemort

Nombre de membres en exercice : 21 L'assemblée régulièrement convoquée le 18 juillet 2017, s'est réunie sous la présidence du Maire Camille LECAT.

Présents : 11 **Présents** : Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel DE GAUDEMONT-LANDEIS, Jacques HUGON, Camille LECAT, Marie-Christine LIEBER, Céline MATHIEU, Daniel MATHIEU, Emilie MERMET-BOUVIER, Frédéric MOUREAU, Josette ROUX, Alain VENTURA

Votants : 17 **Représentés** : Jean-Claude DAUTRY, Marc GOURDON, Véronique NUNGE, Hervé PELLECUER, Solène RENARD, Fabienne SALMERON

Absents : Anne-Marie DIDIER, Loïc JEANJEAN, Frédéric NADLER, Miriame ROESSEL

Secrétaire de séance : Frédéric MOUREAU

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2017**

Le compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

➤ **Recrutement de Mme MARTINS-BEAURAIN dans le cadre du congé maternité de Mme KIRSCHLEGER**

Le congé maternité de Nadine KIRSCHLEGER, secrétaire de mairie de VENTALON EN CEVENNES, doit commencer début septembre 2017 pour s'achever fin décembre 2017. Afin de recruter un agent pour assurer son intérim, la commune a fait appel au Centre de Gestion de la Lozère et a adhéré au service Remplacement du Centre de Gestion. Il s'avère qu'à ce jour le Centre de Gestion n'a pas proposé à la commune de candidature susceptible de permettre l'organisation de cet intérim dans des conditions optimales.

Par conséquent des recherches ont été effectuées par la commune. Suite à ces recherches, Mme Evelyne MARTINS BEAURAIN a été reçue en entretien par Camille LECAT et Alain VENTURA.

Mme MARTINS BEAURAIN est secrétaire de mairie à temps partiel à Malbosc (Ardèche) depuis une dizaine d'années. Elle maîtrise très bien la comptabilité et notamment le logiciel AGEDI, utilisée par la commune de VENTALON EN CEVENNES. Mme MARTINS BEAURAIN pourrait venir travailler 2 jours par semaine pour la commune de VENTALON. Mme MARTINS BEAURAIN serait donc recrutée directement en CDD par la commune pour une durée de 4 mois (de septembre à décembre 2017) pour pourvoir à l'intérim de Mme KIRSCHLEGER, secrétaire de mairie titulaire.

Délibération relative à l'ouverture du poste non permanent d'une durée de travail de 16 heures par semaine dans le cadre du congé maternité de Mme KIRSCHLEGER (en vue du recrutement de Mme BEAURAIN MARTINS) : UNANIMITE POUR.

Délibération relative à la modification budgétaire suivante : ouverture en recettes de 5000 € d'indemnité maternité sur 4 mois (demande de subrogation de la commune de VENTALON EN CEVENNES à la Caisse Commune de Sécurité Sociale de la Lozère pour le congé maternité de Mme KIRSCHLEGER) et ouverture en dépenses de 5000 € (recrutement de Mme MARTINS BEAURAIN) : UNANIMITE POUR.

Par ailleurs, Mme KIRSCHLEGER a fait part de sa volonté de revenir à temps partiel à l'issue de son congé maternité (temps partiel de droit pour élever un enfant de moins de trois ans). Après discussion, il est convenu que des recherches seront faites afin de recruter un agent pour compléter ce temps partiel. Le sujet sera remis à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du conseil municipal, quand les recherches auront progressé.

➤ **Organisation du temps scolaire rentrée 2017, évolution des contrats de travail des agents de l'école**

L'Inspection d'Académie a donné son accord quant à la demande de dérogation faite par la commune et l'école des Abrits visant à modifier le rythme scolaire en revenant à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017.

A compter de la rentrée de septembre 2017, l'organisation de la semaine scolaire sera donc la suivante : 09h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Cette évolution va avoir un impact direct sur les activités périscolaires et par là même sur la durée de travail des agents communaux de l'école. Des évolutions des contrats de travail de Mesdames Mireille STEINFELD et Anne-Christine COURCOL sont donc à l'étude. Cela sera l'occasion de préciser les missions de certains agents, et notamment de Mme STEINFELD qui est impliquée dans la labellisation « Nature et Progrès » de la cantine scolaire.

Muriel DE GAUDEMONT LANDAIS est en contact avec le personnel communal et se charge du suivi de ce dossier.

➤ **Demande de Certificat d'Urbanisme concernant le Pré des Maresques : réponse de la Direction Départementale des Territoires**

Mme Mariama LOUNIS VERDIER a déposé à la commune le 26/04/2017 une demande de certificat d'urbanisme opérationnel concernant la construction d'un bâtiment agricole au Pré des Maresques (parcelle C268). La commune a transmis cette demande à la Direction Départementale des Territoires de la Lozère et au Parc National des Cévennes pour instruction. La DDT vient de faire parvenir à la commune une proposition de certificat d'urbanisme. Celle-ci précise que le terrain objet de la demande ne peut pas être utilisé pour la réalisation de l'opération envisagée.

Il est précisé que le projet serait susceptible d'être autorisé sous réserve de justifier :

- d'un statut agricole,
- de la nécessité avérée de l'implantation projetée,
- d'avoir un projet relatif à la partie élevage s'intégrant dans le site (volume et matériaux) à voir en amont avec le PNC.

Les élus débattent de ce problème avec des représentants du collectif qui sont présents dans le public. Le collectif va présenter une nouvelle demande de certificat d'urbanisme en y joignant davantage de justificatifs (autorisation écrite des propriétaires des parcelles concernées par un droit de passage du collectif, justificatifs liés au projet d'élevage, etc).

La commune, qui est favorable au projet agricole du collectif, soutiendra ce projet auprès des partenaires concernés, et notamment de la DDT.

Délibération en faveur du soutien de la commune au projet agricole du Pré des Maresques et à leur demande de CU, sous réserve que le collectif fournisse les justificatifs demandés par la DDT : UNANIMITE POUR.

➤ **Information : Projet Forêt du Crespin**

Pierre-Emmanuel DAUTRY présente ce sujet. Une réunion a eu lieu le 10 juillet 2017 en présence de la commission municipale « Forêt du Crespin », d'agents de l'ONF et de Mme TREMEL, animatrice de la charte forestière.

Cette rencontre, qui fut la première réunion de la commission municipale « Forêt du Crespin », a été l'occasion d'évoquer l'aménagement futur de la Forêt du Crespin. De nombreux enjeux ont

été soulevés : nécessité de trouver le juste équilibre entre espace agricole et espace forestier, aménagement d'éventuels lieux de vie, préservation de la ressource en eau...

Les chantiers à venir sont nombreux et un rendez-vous a déjà été pris avec un aménagiste de l'ONF afin de travailler sur le terrain à la délimitation de différents secteurs (zones à maintenir en forêt, zones à réserver à un usage agricole, etc) et afin de préparer la rédaction du document de gestion obligatoire. Cette rencontre aura lieu le 27 juillet 2017.

Les objectifs de la commune pour cette forêt sont nombreux : protection de la biodiversité, exploitation du foncier agricole, délimitation des parcelles à maintenir en forêt, remise en état du bâti...

➤ Questions diverses

- Information relative au CIDFF (Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles)

Muriel DE GAUDEMONT LANDAIS informe le conseil municipal qu'elle recevra à la mairie de Saint Frézal de Ventalon deux représentantes du CIDFF suite à leur demande de rendez-vous. La rencontre est prévue le 31 juillet à 10h00. Le CIDFF est en effet en recherche de lieux d'accueil temporaires sur les communes. Mme DE GAUDEMONT LANDAIS rendra compte de cette réunion aux élus lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

- Portage de repas à domicile

Camille LECAT informe les élus qu'il est en recherche de solutions afin de mettre en place des portages de repas à domicile pour des habitants de la commune. La maison de retraite du COLLET DE DEZE peut fournir des repas. Concernant la livraison, Camille LECAT a pris contact avec La POSTE qui propose depuis peu une prestation de livraison de repas à domicile. Les modalités pratiques restent encore à définir.

Par ailleurs Camille LECAT informe les élus qu'il sera le représentant de la commune auprès de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural).

- « Référent immobilier » pour les agriculteurs

Frédéric MOUREAU propose aux élus de devenir « référent immobilier » pour les agriculteurs de la commune. En effet il a constaté que de nombreux agriculteurs se plaignent de ne pas avoir d'informations lors des ventes de terrains ou propriétés agricoles sur la commune. Cela les empêche de pouvoir se porter acquéreurs ou de négocier d'éventuelles conventions de pâturages avec les nouveaux propriétaires. Frédéric MOUREAU propose que la commune lui fasse parvenir les informations relatives aux ventes des parcelles agricoles qu'il se chargerait de transmettre à une mailing-list d'agriculteurs de la commune. Les élus débattent de cette question. Camille LECAT précise que la commune n'est pas informée systématiquement en cas de parcelles mises en vente. Par ailleurs la commune doit respecter une totale transparence et égalité de traitement en matière d'informations transmises aux habitants. Plusieurs élus ont constaté que le système d'information de la SAFER relatif aux ventes fonctionne mal. Il est convenu qu'il est nécessaire de prendre attache avec la communauté de communes pour voir d'où proviennent les blocages de ce système de la SAFER.

- Demande d'installation d'une yourte

La commune a reçu une demande d'une personne souhaitant installer une yourte à Lézinié dans le « village de yourtes ». Il est rappelé que la commune ne dispose pas d'un « village de yourtes ». Un habitant vit actuellement dans une caravane à Lézinié mais il dispose d'une convention de mise à disposition d'un terrain communal et s'acquitte d'un loyer.

Les élus débattent de l'opportunité d'attendre la mise en place du PLU communal pour se prononcer sur ce genre de demandes.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 20h20.